

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Fraser Valley-Est a la parole pour une question supplémentaire.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Faut-il donc conclure que la loi de 1955 sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux n'annule pas les accords préalables?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette de dire que le député demande au ministre d'émettre une opinion. Je ne crois pas la question recevable. Le député de Kootenay-Ouest, qui a une question supplémentaire.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, selon l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la Seattle City Light devra demander un permis. Ma question supplémentaire est celle-ci: la procédure a-t-elle été modifiée? Sinon, quelle sorte d'enquête le gouvernement fédéral effectuera-t-il avant de prendre une décision au sujet de l'inondation de la vallée de la Skagit?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas donner un avis juridique sur ce qui est nécessaire, mais il me semble qu'après 18 ans environ...

Des voix: Vingt-huit ans.

L'hon. M. Greene: ...28 ans, pardon, et l'évolution de l'opinion sur la question de savoir si une vente commerciale de cette nature serait plus avantageuse que la conservation de la ressource naturelle, une nouvelle audience publique serait souhaitable, et j'essaie d'en organiser une.

Des voix: Bravo!

[Plus tard]

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui fait suite à la question précédente au sujet de la vallée de la Skagit. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il ordonné ou enjoint à la section canadienne de la Commission mixte internationale de reconsidérer la décision prise en 1941 au sujet de la vallée de la Skagit?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous étudions les moyens de revoir cette question ainsi que les autres possibilités existantes d'en arriver à des rencontres plus fructueuses.

LES CÉRÉALES

LA CONFÉRENCE SUR L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui répond de la Commission canadienne du blé à la Chambre. Pourrait-il profiter de la première occasion à l'appel des motions pour donner à la Chambre un rapport complet des réunions tenues récemment à Genève et visant à rendre plus applicable l'Arrangement international sur les céréales? Pourrait-il surtout nous dire quels étaient les représentants du Canada à ces entretiens et quels pays en particulier s'opposent à la formule canadienne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'une déclaration à l'appel des motions serait utile maintenant. Il ne s'agissait que de rencontres préliminaires pour s'assurer s'il y avait possibilité d'amorcer des négociations sur une base solide. Le Canada était représenté par des fonctionnaires supérieurs dont un commissaire de la Commission du blé.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS CONFÉRÉS AUX ABORIGÈNES PAR LES TRAITÉS ET LE MANDAT DE LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans la mesure où les attributions du Commissaire des réclamations des Indiens ne comportent pas la révision des droits des aborigènes et des droits conférés à ces derniers par les traités et du fait des préoccupations croissantes que manifestent à ce sujet des Canadiens d'origine indienne, le gouvernement reverra-t-il les attributions en question pour que cette question fondamentale puisse faire l'objet d'un réexamen?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, cette question, qui a déjà été posée à plusieurs reprises, a été étudiée par le gouvernement.

Le Commissaire aux réclamations des Indiens détient un poste qui relève de la compétence du très honorable premier ministre. Je ne crois pas qu'il s'agisse, à ce moment-ci, de modifier le mandat d'une référence.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Puis-je poser une question semblable au premier ministre puisqu'il